

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2021/10/12/2021033638/justel>

Dossier numéro : 2021-10-12/07

Titre

12 OCTOBRE 2021. - Arrêté royal portant approbation du Règlement de déontologie établi par le Conseil national de l'Ordre des architectes

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 04-11-2021 page : 111119

Entrée en vigueur : 14-11-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le Règlement de déontologie établi par le Conseil national de l'Ordre des architectes et reproduit en annexe, a force obligatoire.

[Art. 2](#). L'arrêté royal 18 avril 1985 portant approbation du Règlement de déontologie établi par le Conseil national de l'Ordre des Architectes est abrogé.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Classes Moyennes dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.